



**CQM – Mandats des administrateurs
AGA, 21 septembre 2021
8 postes en élection et 2 postes à coopter**

État des mandats des administrateurs

3 postes - Deux mandats terminés

NOM	1^{er} mandat	2^e mandat	État AGA 2021
Sophie Cusson	2017-18 / 2018-19	2019-20 / 2020-21	Vacant
Samuel Lalande-Markon	2017-18 / 2018-19	2019-20 / 2020-21	Vacant
Mathieu Leclerc	2017-18 / 2018-19	2019-20 / 2020-21	Vacant

5 postes - 1^{er} mandat terminé

NOM	1^{er} mandat	2^e mandat	État AGA 2021
Maude Brunet	2019-20 / 2020-21		Vacant
Danièle LeBlanc	2019-20 / 2020-21		Sollicite un 2 ^e mandat
Frédéric Léotar	2019-20 / 2020-21		Vacant
Caroline Louis	2019-20 / 2020-21		Sollicite un 2 ^e mandat
Yannick Plamondon	2019-20 / 2020-21		Sollicite un 2 ^e mandat

2 postes coopés

NOM	Cooptation	1^{er} mandat	État AGA 2021
Marie-Michelle Raby	2020-2021		Sollicite un 1 ^{er} mandat
Geneviève Saint-Denis	2020-2021		--

5 Postes en cours de mandats

NOM	1^{er} mandat	2^e mandat	État AGA 2021
Martin Hudon	2020-21 / 2021-22		En cours de mandat
Jacques Kuba-Séguin	2020-21 / 2021-22		En cours de mandat
Marc Langis	2020-21 / 2021-22		En cours de mandat
Jacinthe Latour	2020-21 / 2021-22		En cours de mandat
Robert Leroux	2020-21 / 2021-22		En cours de mandat

Le Conseil d'administration compte quinze (15) membres dont treize (13) sont élus par l'assemblée générale des membres et deux (2) autres nommés par cooptation par les administrateurs élus. Ainsi, deux (2) administrateurs seront cooptés après L'AGM.

Le mandat des treize (13) administrateurs élus par l'assemblée générale est de deux (2) ans, renouvelable une seule fois. Le mandat des deux (2) administrateurs cooptés par le conseil d'administration prend fin lors de l'assemblée générale annuelle qui suit leur cooptation (maximum 12 mois).

ÉLECTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2021-2022 DU CQM

Le CQM vous invite à déposer votre candidature pour siéger au conseil d'administration 2021-2022, puisque plusieurs postes seront en élection. Pour présenter votre candidature, faites-nous parvenir une courte biographie (maximum 5 lignes) par courriel à direction@cqm.qc.ca. Nous apprécierions recevoir le tout si possible avant le 15 septembre 2021.

Information utile

- Les administrateurs accomplissent tous les actes nécessaires à la réalisation des buts que poursuit le CQM conformément à la loi et aux règlements généraux de l'organisme. Les administrateurs sont présumés agir avec l'habileté convenable et avec prudence et diligence s'ils se fondent sur l'opinion ou le rapport d'un expert pour prendre une décision.
- Les administrateurs se rencontrent de 5 à 6 fois par année. Les rencontres ont lieu à Montréal, au bureau du CQM. De plus, les membres du comité exécutif composé du président, deux vice-présidents, secrétaire et trésorier, se rencontrent de 1 à 5 fois par année selon les besoins.
- Une journée de travail par année réunit les administrateurs et les employés autour des enjeux de l'organisme.
- La participation à des comités de travail est suggérée, mais n'est pas obligatoire.
- Une rencontre d'orientation des nouveaux administrateurs est offerte afin de préparer le nouvel administrateur à ses fonctions.
- Les dépenses encourues par les administrateurs dans l'exercice de leur fonction sont remboursées (réunion de CA ou représentation spécifique). Toutefois, on demande aux administrateurs de prendre part autant que possible aux activités du CQM et d'assumer les frais qui en découlent (AGA, Grand Rendez-vous de la musique, gala des prix Opus, etc.).
- Le CQM souscrit à une police d'assurance-responsabilité pour ses administrateurs.

Pour toute question, contactez Dominic Trudel, directeur général au 438 872-0694 ou à direction@cqm.qc.ca.